

## ÉTAT DE LA RESSOURCE DU REQUIN-MARTEAU HALICORNE (*SPHYRNA LEWINI*)

**TABLEAU 1.** État du requin-marteau halicorne (*Sphyrna lewini*) dans l'océan Indien – état de menace UICN

Nom commun	Nom scientifique	état de menace UICN		
		État global	WIO	EIO
Requin-marteau halicorne	<i>Sphyrna lewini</i>	En danger	En danger	En danger

UICN = Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; WIO = océan Indien occidental ; EIO = océan Indien oriental.  
SOURCES : UICN (2007, 2011)

### STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

Le GTEPA **RECOMMANDE** l'avis de gestion suivant sur les requins-marteaux halicornes de l'océan Indien, pour examen par le Comité scientifique.

**État du stock.** L'actuel état de menace UICN « En danger » s'applique globalement au requin-marteau halicorne et plus particulièrement à l'océan Indien occidental. (Tableau 1). Il y a un manque d'information disponible sur cette espèce et aucune amélioration de la situation n'est attendue à court ou moyen terme. Il n'y a pas d'évaluation quantitative du stock et un nombre limité d'indicateurs de base des pêches est actuellement disponible pour le requin-marteau halicorne dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc très incertain. Les requins-marteaux halicornes sont communément capturés par une série de pêcheries dans l'océan Indien. Ils sont extrêmement vulnérables aux pêcheries de filet maillant. Par ailleurs, les juvéniles vivent dans des zones de nurserie dans les eaux côtières peu profondes, souvent fortement exploitées par les pêcheries côtières. À cause des caractéristiques de leur cycle de vie –vie assez longue (plus de 30 ans) et relativement peu de descendants (moins de 31 petits chaque année), les requins-marteaux halicornes sont vulnérables à la surpêche.

**Perspectives.** Un effort constant ou en augmentation résultera probablement en une baisse plus prononcée de la biomasse et de la productivité. L'impact de la piraterie dans l'océan Indien occidental a eu pour résultat de déplacer et de concentrer une part substantielle de l'effort de pêche à la palangre dans certaines zones du sud et de l'est de l'océan Indien. Il est donc peu probable que les prises et effort du requin-marteau halicorne diminuent dans un futur proche et il pourrait en résulter un épuisement localisé.

Le Comité scientifique a indiqué ce qui suit :

- Les informations disponibles suggèrent un risque considérable pour l'état du stock aux niveaux d'effort actuels.
- La principale source de données qui dirige l'évaluation, les captures totales, est très incertaine et devrait être étudiée plus avant de façon prioritaire.
- Notant que les captures actuellement déclarées (sans doute fortement sous-estimées) sont évaluées en moyenne à environ 16 t sur les cinq dernières années (et environ 22 t en 2010), le maintien ou l'accroissement de l'effort entraînera probablement une diminution de la biomasse et de la productivité.
- Le Comité scientifique recommande que des mécanismes soient élaborés par la Commission pour encourager les CPC à respecter leurs obligations de déclarations sur les requins.
- Le Comité scientifique a reconnu qu'il conviendrait d'examiner trois possibilités d'amender la *Résolution 08/04 Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI* pour améliorer la collecte des données et des statistiques sur les requins, ce qui permettrait de construire des indicateurs d'état de stock.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Informations provenant des rapports du Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires et d'autres sources, comme mentionnées)

### MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

Le requin-marteau halicorne dans l'océan Indien est actuellement l'objet d'une série de mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission :

- La *Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI* inclut des exigences de déclaration minimales pour les requins, appelle à l'utilisation intégrale des requins et stipule un ratio entre le poids des ailerons et celui des carcasses conservés à bord d'un navire.
- La *Résolution 08/04 Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI* définit les exigences minimales pour les fiches de pêche des palangriers de plus de 24 m ou de moins de 24 m si ils pêchent hors de la ZEE de leur État du pavillon. Au titre de cette résolution, les captures de tous les requins doivent être consignées.
- La *Résolution 10/03 Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI* définit les exigences minimales pour les fiches de pêche des senneurs de plus de 24 m ou de moins de 24 m si ils pêchent hors de la ZEE de leur État du pavillon. Au titre de cette résolution, les captures accessoires et les rejets de tous les requins doivent être consignés.
- La *Résolution 11/04 sur un Programme Régional d'Observateurs* exige que les données sur les interactions avec les requins-marteaux halicornes soient consignées par les observateurs et déclarées à la CTOI sous 150 jours. Le Programme régional d'observateurs (PRO) a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Extraits des résolutions 05/05, 08/04 et 11/04

#### **RESOLUTION 05/05 CONCERNANT LA CONSERVATION DES REQUINS CAPTURES EN ASSOCIATION AVEC LES PECHERIES GERES PAR LA CTOI**

3. Les CPC devront prendre les mesures nécessaires afin de demander à leurs pêcheurs d'utiliser intégralement la totalité de leurs prises de requins. L'utilisation intégrale est définie comme la rétention par le navire de pêche de toutes les parties du requin, à l'exception de la tête, des viscères et des peaux, jusqu'au premier point de débarquement.

#### **RESOLUTION 08/04 CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES CAPTURES PAR LES PALANGRIERS DANS LA ZONE DE COMPETENCE DE LA CTOI**

1. Chaque CPC de pavillon s'assure que tous les palangriers battant son pavillon et autorisés à pêcher les espèces sous mandat de la CTOI ont un système d'enregistrement des captures [...]

#### **RESOLUTION 11/04 SUR UN PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS**

10. Les observateurs devront :

- (b) observer et estimer les captures, dans la mesure du possible, en vue d'identifier la composition des prises et de surveiller les rejets, les prises accessoires et les fréquences de tailles ;

### INDICATEURS DES PECHES

#### *Généralités*

Le requin-marteau halicorne (*Sphyrna lewini*) est largement présent et fréquent dans les eaux chaudes tempérées et tropicales (Fig. 1). On le rencontre aussi dans les eaux estuariennes et côtières. Dans certains endroits, le requin-marteau halicorne forme des populations résidentes. Dans d'autres endroits, on sait que de grands bancs de requins de petite taille migrent saisonnièrement vers les pôles. Les requins-marteaux halicornes se nourrissent de poissons pélagiques, d'autres requins et raies, de calmars, de homards, de crevettes et de crabes. Le tableau 2 présente quelques-uns des traits principaux de la biologie du requin-marteau halicorne dans l'océan Indien.

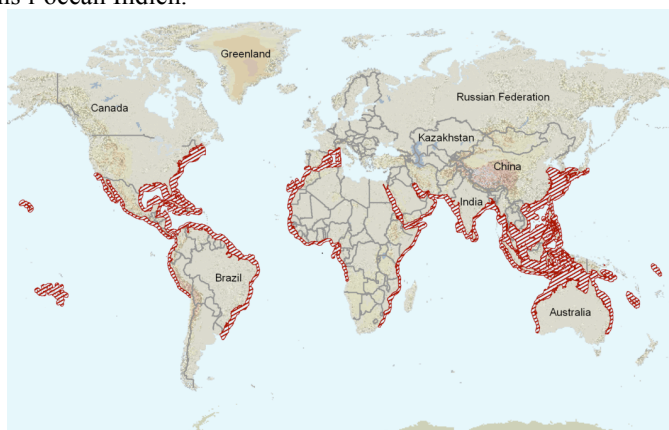


Fig. 1. Distribution globale du requin-marteau halicorne (source: [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org))

**TABLEAU 2.** Biologie du requin-marteau halicorne (*Sphyrna lewini*) dans l'océan Indien

Paramètre	Description
Distribution et structure du stock	Le requin-marteau halicorne ( <i>Sphyrna lewini</i> ) est largement présent et fréquent dans les eaux chaudes tempérées et tropicales, jusqu'à 900 m de profondeur. On le rencontre aussi dans les eaux estuariennes et côtières. Dans certains endroits, le requin-marteau halicorne forme des populations résidentes. Dans d'autres endroits, on sait que de grands bancs de requins de petite taille migrent saisonnièrement vers les pôles. Chevauchement avec la zone de gestion de la CTOI = élevé. Aucune information sur la structure du stock.
Longévité	L'âge maximal du le requin-marteau halicorne dans l'Atlantique est estimé à plus de 30 ans et les individus les plus grands atteignent 310 cm LT. Dans l'océan Indien oriental, on a signalé des femelles atteignant 350 cm.
Maturité (50%)	Dans l'océan Indien oriental, les mâles atteignent la maturité vers 140-160 cm LT, les femelles vers 200 cm LT. Dans le nord du Golfe du Mexique, on pense que les femelles atteignent la maturité vers 15 ans et les mâles vers 9-10 ans.
Reproduction	Le requin-marteau halicorne est une espèce vivipare qui possède un sac vitellin et un placenta et les portées comportent 15 à 31 individus (en moyenne 16,5). Le cycle reproductif est annuel et la période de gestation est de 9-10 mois. Les zones de nurserie se situent dans les eaux côtières peu profondes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fécondité : moyenne (&lt;31 petits)</li> <li>• Temps de génération : 17-21 ans</li> <li>• Gestation : 9-10 mois</li> <li>• Cycle de reproduction annuel</li> </ul>
Taille (longueur et poids)	La taille maximale du requin-marteau halicorne dans l'Atlantique est estimée à plus de 310 cm LT. Dans l'océan Indien, on a signalé des femelles de près de 350 cm LT. Les juvéniles font entre 45 et 50 cm à la naissance, dans l'océan Indien oriental.

SOURCES : Stevens et Lyle (1989); Jorgensen *et al.* (2009).

### Pêcheries

Les requins-marteaux halicornes sont souvent ciblés par certaines pêcheries semi-industrielles, artisanales et sportives et font partie des prises accessoires des pêcheries industrielles (pêcheries à la palangre pélagique ciblant le thon et l'espadon et occasionnellement pêcherie à la senne).

Il existe peu d'informations sur les pêcheries avant le début des années 1970, et certains pays continuent à ne pas recueillir de données sur les requins, tandis que d'autres en recueillent sans toutefois les déclarer à la CTOI. Il semble que des prises importantes de requins n'aient pas été enregistrées dans plusieurs pays. En outre, il est probable que de nombreux enregistrements de captures sous-représentent les prises réelles de requins car ils ne prennent pas en compte les rejets (i.e. ils n'enregistrent pas les prises de requins dont seuls les ailerons sont conservés ou celles des requins généralement rejetés du fait de leur taille ou de leur état) ou encore car ils indiquent les poids préparés au lieu des poids bruts.

La FAO compile également des données sur les débarquements d'élaémobranches, mais les statistiques sont limitées du fait du manque de données précises sur les espèces ainsi qu'en provenance des principales flottes.

On pense que la pratique du prélèvement des ailerons de requins (« shark finning ») est fréquente et en augmentation pour cette espèce en particulier (Clarke 2008 ; Clarke *et al.* 2006 ; Holmes *et al.* 2009). Le taux de blessure dans les captures accidentelles et les rejets est inconnu mais probablement élevé.

**TABLEAU 3.** Fréquence d'occurrence estimée et mortalité des prises accessoires dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien.

Engin	PS	LL		BB/TROL/HAND	GILL	UNCL
		SWO	THONS			
Fréquence	rare	commun		absent	commun	inconnue
Mortalité par pêche	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue
Mortalité post-rejet	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue

SOURCES : Romanov (2002, 2008) ; Dudley & Simpfendorfer (2006) ; Romanov *et al.* (2008).

### Évolution des captures

Les estimations des captures de requin-marteau halicorne sont très incertaines et, partant, leur utilité en terme d'estimation minimale des captures l'est aussi. Quatre CPC ont déclaré des données détaillées sur les requins (Australie, UE (Espagne, Portugal et Royaume-Uni), Afrique du Sud et Sri Lanka), tandis que neuf CPC ont déclaré des données partielles ou des données agrégées pour toutes les espèces (Belize, Chine, Japon, Corée, Malaisie, Oman, Seychelles, Maurice, Royaume-Uni-territoires).

**TABLEAU 4.** Estimations des captures de requin-marteau halicorne\* dans l'océan Indien en 2009 et 2010.

Captures		2009	2010
Captures les plus récentes	Requin-marteau halicorne	21 t	22 t
	Requins NCA	62 229 t	61 966 t
Captures moyennes sur les 5 dernières années (2006-2010)	Requin-marteau halicorne		16 t
	Requins NCA		64 838 t

\* susceptible d'être confondu avec le requin-marteau commun (*S. zygaena*) qui est une espèce océanique.

Il convient de noter que les captures déclarées pour les requins sont considérées comme incomplètes. Les captures de requins ne sont généralement pas déclarées et, quand elles le sont, elles pourraient ne pas représenter les captures totales de ces espèces, mais simplement celles qui sont conservées à bord. Il est également probable que les quantités consignées se réfèrent au poids paré des spécimens et non au poids vif. En 2010, sept pays ont déclaré des captures de requins-marteaux halicornes dans la zone de compétence de la CTOI.

#### **Tendances de la PUE nominale et normalisée**

Données non disponibles au Secrétariat de la CTOI. Cependant, des enquêtes scientifiques indiennes sur la palangre, pour laquelle le requin-marteau halicorne représente jusqu'à 6% des captures régionales, ont révélé un déclin des taux de captures entre 1984 et 2006 (John et Varghese 2009). La PUE dans les filets de protection en Afrique du Sud montre un déclin régulier depuis 1978.

#### **Poids moyens dans les captures par pêcheries**

Données non disponibles.

#### **Nombre de carrés exploités**

Données de prises et effort non disponibles.

#### **ÉVALUATION DU STOCK**

Le Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires n'a pas réalisé d'évaluation quantitative du stock de requin-marteau halicorne.

#### **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- Clarke S, 2008. Use of shark fin trade data to estimate historic total shark removals in the Atlantic Ocean. *Aquat. Living Res.* 21:373-381.
- Clarke SC, McAllister MK, Milner-Gulland EJ, Kirkwood GP, Michielsens CGJ, Agnew DJ, Pikitch EK, Nakano H and Shivji MS, 2006. Global estimates of shark catches using trade records from commercial markets. *Ecology Letters* 9:1115-1126.
- Dudley SFJ and Simpfendorfer CA, 2006. Population status of 14 shark species caught in the protective gillnets off KwaZulu-Natal beaches, South Africa. *Marine and Freshwater Research* 57:225-240.
- Holmes BH, Steinke D and Ward RD, 2009. Identification of shark and ray fins using DNA barcoding. *Fisheries Research* 95:280-288.
- IUCN, 2007. IUCN Species Survival Commission's Shark Specialist Group. Review of Chondrichthyan Fishes.
- IUCN, 2011. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.1. [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- John ME and Varghese BC, 2009. Decline in CPUE of oceanic sharks in the Indian EEZ: urgent need for precautionary approach. IOTC-2009-WPEB-17.
- Jorgensen SJ, Klimley AP and Muhlia-Melo AF, 2009. Scalloped hammerhead shark *Sphyrna lewini*, utilizes deep-water, hypoxic zone in the Gulf of California. *Journal of Fish Biology*, 74, 1682-1687.
- Romanov EV, 2002. Bycatch in the tuna purse-seine fisheries of the western Indian Ocean. *Fishery Bulletin* 100:90-105.
- Romanov EV, 2008. Bycatch and discards in the Soviet purse seine tuna fisheries on FAD-associated schools in the north equatorial area of the Western Indian Ocean. *Western Indian Ocean Journal of Marine Science* 7:163-174.
- Romanov E, Bach P, Romanova N, 2008. Preliminary estimates of bycatches in the western equatorial Indian Ocean in the traditional multifilament longline gears (1961-1989) IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch (WPEB) Bangkok, Thailand. 20-22 October, 2008. 18 p.
- Stevens JD and Lyle JM, 1989. Biology of three hammerhead sharks (*Eusphyra blochii*, *Sphyrna mokarran* and *S. lewini*) from Northern Australia. *Australian Journal of Marine and Freshwater Research* 40:129 – 146.